



Nouvelle procédure d'avant match suite à la dématérialisation des licences - Contrôle des licences

Thématique : Formation et Emploi

Destinataires : Ligue et Comités

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

Les règlements sportifs généraux prévoient la vérification des licences avant chaque rencontre.

Suite à la dématérialisation des licences, avant chaque rencontre, chaque équipe devra désormais présenter au marqueur dès son arrivée dans la salle, en lieu et place des cartons de licence, une copie claire et lisible du trombinoscope FFBB contenant les photos et informations licence de ses joueurs et entraîneurs (édition depuis FBI). La liste des joueurs (avec leurs numéros) et entraîneurs à enregistrer sur la feuille de marque doit accompagner ce document.

Ce trombinoscope doit être suffisamment clair et lisible pour permettre le contrôle facile de toutes les informations et de la photo des membres de l'équipe. Il peut être présenté sous format papier ou numérique. La version numérique doit être une impression PDF de l'édition de FBI. En cas de présentation numérique, la mise en veille de l'appareil devra être suspendue pour éviter tout verrouillage intempestif avant la fin du contrôle des licences.

En cas d'absence d'un joueur ou entraîneur sur le trombinoscope, d'une lisibilité insuffisante du visage ou des informations-licence sur le document présenté par l'équipe, le(s) licencié(s) concerné(s) devra(ont) fournir à l'arbitre une pièce d'identité originale, ou une copie papier ou numérique lisible de celle-ci pour pouvoir être autorisé à participer à la rencontre.

Les arbitres devront contrôler ces documents et la cohérence des informations renseignées sur le document et sur la feuille de marque.

La mention LNP (Licence Non Présentée) devra alors être inscrite dans la case réservée au numéro de licence et l'information (non-présentation du trombinoscope, absence ou manque de lisibilité de la photo ou des informations, présentation de pièce d'identité) sera reportée au verso de la feuille de marque par l'arbitre.

La FFBB rappelle que ces vérifications ont pour objet d'assurer que les personnes participant aux rencontres sont effectivement bien licenciées et répondent aux conditions de qualification.

Contact : Bruno VAUTHIER

Tél. :

E-mail : cfo@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Responsable du service de la formation des officiels	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2019-08-27 DFE-OFFICIELS-CFO- Contrôle des Licences - BVR - V2.docx	